

# Professionnels de santé



Une loi est actuellement en projet visant à améliorer la santé des Français et faciliter l'accès aux soins. Plusieurs de ses articles ont suscité l'inquiétude des professionnels de santé. Pour parvenir à un texte qui réponde à ces inquiétudes, le Gouvernement a annoncé la mise en place de quatre groupes de travail.

Ces groupes, constitués de représentants de l'Etat et des professionnels de santé, sont chargés de faire évoluer le texte du projet de loi et faire leurs premières propositions de modification mi-février, pour parvenir au débat parlementaire début avril. Ils travailleront par exemple à trouver des solutions techniques pour mettre en place un système rapide et fiable de dispense d'avance de frais et une méthode pour généraliser progressivement le tiers payant. Un autre groupe travaillera sur l'évolution de certaines compétences médicales (en particulier, la possibilité pour le pharmacien d'officine d'administrer des vaccins ou la reconnaissance de certaines pratiques aux professions paramédicales).

La ministre de la Santé ouvre, par ailleurs, deux chantiers spécifiques sur la revalorisation de la médecine générale et la place de la médecine spécialisée libérale dans notre système de soins.